

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU arrêté



5c. OAP Trame Verte et Bleue

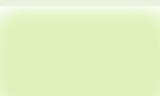
5.c2 Document graphique

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil d'Agglomération du 16 octobre 2023

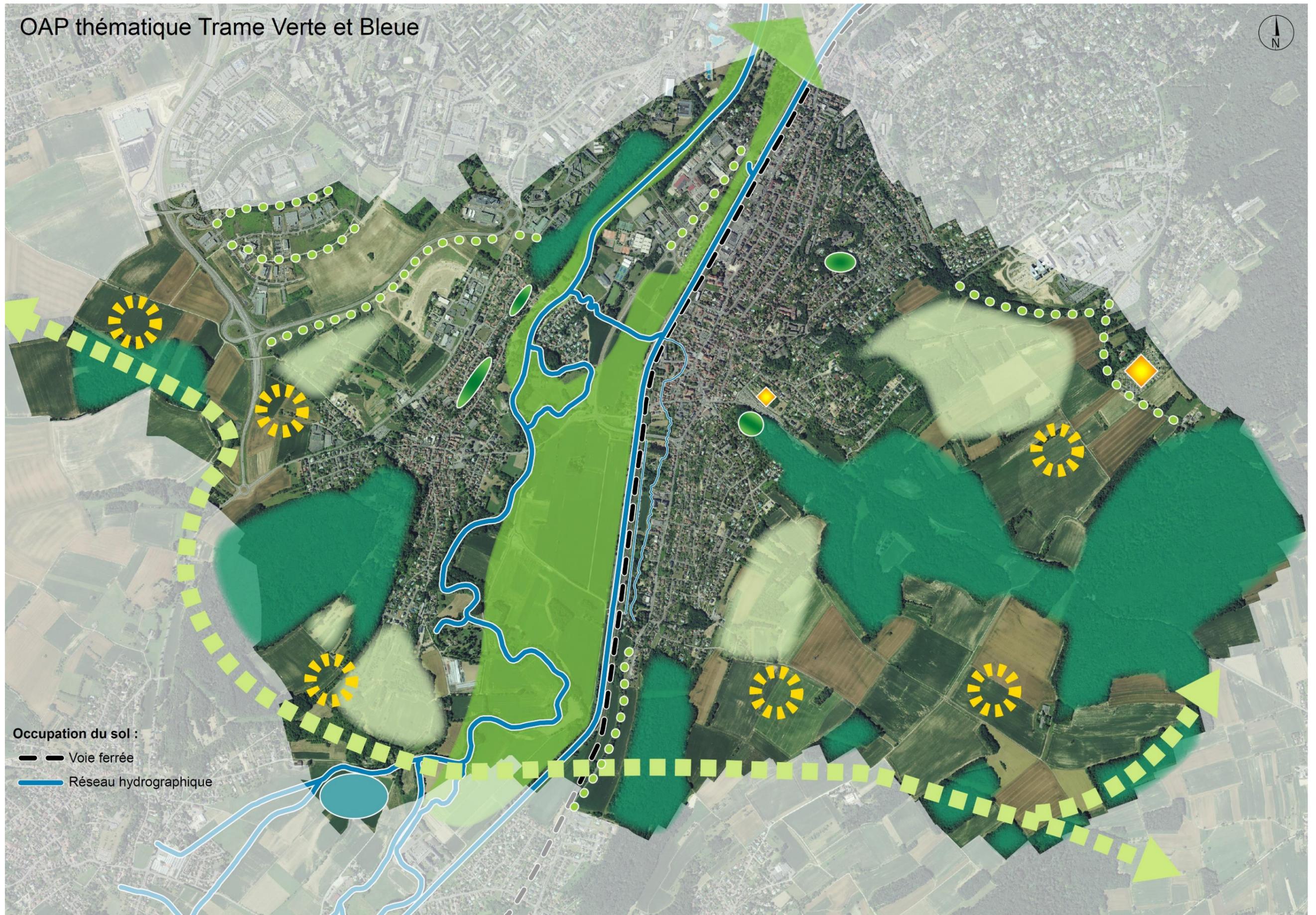
**Le Vice-Président
Rémy Neumann**



2023

Représentation graphique	OAP Trame Verte et Bleue – Document graphique
	Garantir la fonctionnalité de la coulée verte de la vallée de l'III
	Sanctuariser les massifs boisés.
	Sauvegarder les milieux bocagers du Lusberg, Krautgarten, ... et les formations boisées du Fridolinsberg.
	Maintenir les îlots de fraîcheur dans l'espace urbain.
	Milieu humide à restaurer dans un bon état écologique.
	Consolider les corridors écologiques.
	Maintenir la fonctionnalité écologique et hydraulique du réseau hydrographique (cours de l'III, canal et fossés).
	Valoriser paysagèrement les axes routiers et conserver les alignements d'arbres existants.
	Préserver les secteurs de jardins.
	Assurer la fonction biologique des terres agricoles.

OAP thématique Trame Verte et Bleue



Occupation du sol :

— — Voie ferrée

— Réseau hydrographique

